

PUBLICATION ANNUELLE SUR LA QUALITE D'EXECUTION OBTENUE AU TITRE DU SERVICE DE RECEPTION ET TRANSMISSION D'ORDRES

En application de la directive 2014/65/UE relative aux marchés d'instruments financiers dite « Directive MIF 2 », la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc établit et publie annuellement, pour chaque catégorie d'instruments financiers, le classement des principaux intermédiaires auxquels sont transmis les ordres émanant de ses clients pour exécution au cours de l'année précédente ainsi que les informations concernant la qualité d'exécution obtenue. Ces informations sont communiquées dans le cadre du service de réception transmission d'ordres fourni aux clients « non professionnels » et « professionnels » de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc.

I. Information sur les intermédiaires retenus

- Clients non professionnels -

Catégorie d'instruments		ACTIONS ET INSTRUMENTS ASSIMILES - ACTIONS & CERTIFICATS REPRESENTATIF Niveaux pas de cotation/liquidité 5 et 6 (plus de 2000 transactions par jour)				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente		Non				
Cinq premiers courtiers par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	dont pourcentage d'ordres dirigés	
CA Titres (LEI : 969500SKXA3PHVM2FQ66)	100,00%	100,00%	45,00%	55,00%	0,00%	
Catégorie d'instruments		PRODUITS INDICIELS COTES/ FONDS INDICIELS COTES ETF / EXCHANGED TRADED COMMODITIES EQUITIES				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente		Non				
Cinq premiers courtiers par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	pourcentage d'ordres dirigés	
CA Titres (LEI : 969500SKXA3PHVM2FQ66)	100,00%	100,00%	34,00%	66,00%	0,00%	
Catégorie d'instruments		OBLIGATIONS				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente		Non				
Cinq premiers courtiers par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	pourcentage d'ordres dirigés	
CA Titres (LEI : 969500SKXA3PHVM2FQ66)	100,00%	100,00%	15,00%	85,00%	0,00%	
Catégorie d'instruments		DERIVES TITRISES/WARRANTS ET DERIVES SUR CERTIFICATS REPRESENTATIFS				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente		Non				
Cinq premiers courtiers par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	pourcentage d'ordres dirigés	
CA Titres (LEI : 969500SKXA3PHVM2FQ66)	100,00%	100,00%	47,00%	43,00%	0,00%	

Catégorie d'instruments		DERIVES SUR TAUX D'INTERET			
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente		Oui			
Cinq premières plateformes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
CACIB (LEI : 1VUV7VQFKUOQSJ21A208)	100%	100%	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Catégorie d'instruments		DERIVES SUR DEVISES			
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente		Oui			
Cinq premières plateformes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
CACIB (LEI : 1VUV7VQFKUOQSJ21A208)	100%	100%	Non applicable	Non applicable	Non applicable

-Clients professionnels -

Catégorie d'instruments		ACTIONS ET INSTRUMENTS ASSIMILES - ACTIONS & CERTIFICATS REPRESENTATIF Niveaux pas de cotation/liquidité 1 et 2 (0 à 79 transactions par jour)			
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente		Oui			
Cinq premiers courtiers par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	dont pourcentage d'ordres dirigés
CA Titres (LEI : 969500SKXA3PHVM2FQ66)	100,00%	100,00%	0,00%	100,00%	0,00%

Définition des différents types d'ordres :

- **Ordre passif** : ordre, inscrit dans le carnet d'ordres, qui a apporté de la liquidité.
Exemple : ordre « à cours limité » attendant une éventuelle exécution.
- **Ordre agressif** : ordre, inscrit dans le carnet d'ordres, qui a absorbé de la liquidité.
Exemple : ordre « au cours du marché » s'exécutant sans condition de limite de cours.
- **Ordre dirigé** : ordre pour lequel le client a spécifié par avance la plateforme d'exécution.

II. Information sur la qualité d'exécution obtenue

Critères d'évaluation de la qualité d'exécution

L'importance relative accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution est précisée par la politique de meilleure sélection.

<https://www.credit-agricole.fr/ca-languedoc/particulier/informations/relation-banque-client.html?13>

La Caisse régionale agissant en tant que transmetteur d'ordres a sélectionné 2 intermédiaires pour la qualité de leur service d'exécution : CA Titres pour les ordres sur valeurs mobilières, et Credit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB) pour les opérations de marché.

La politique d'exécution fait l'objet d'une évaluation régulière sur les critères suivants : accès aux différentes plateformes d'exécution, qualité d'exécution (fiabilité, rapidité d'exécution, soin et suivi des ordres) et coût.

Liens, participation, conflits d'intérêts avec les plateformes utilisées pour l'exécution d'ordres**Valeurs mobilières :**

Il n'existe aucun lien, aucune participation significative ou conflit d'intérêt entre la Caisse régionale et les plateformes d'exécution utilisées par CA Titres.

Opérations de marché

Les ordres sont transmis à Credit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB), société détenue à 100% par Crédit Agricole SA.

Accords avec les plateformes d'exécution des ordres concernant des paiements, rabais, remises ou avantages**Valeurs mobilières :**

Il n'existe aucun accord de ce type entre la Caisse régionale et les plateformes d'exécution utilisées par CA Titres.

Opérations de marché

Il n'existe aucun accord de ce type entre la Caisse régionale et Credit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB).

Facteurs ayant conduit à modifier la liste des plateformes d'exécution mentionnées dans la politique d'exécution

Néant.

Incidence de la catégorie de client sur les modalités d'exécution des ordres

Néant.

Autres critères privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres de clients non professionnels

Néant.

Utilisation des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution, fournis par les plateformes d'exécution conformément au RD (UE) 2017/575

Néant.

Utilisation des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication (CTP)

Néant.